

191421-2026 - Licitación

Francia – Servicios de arquitectura y servicios conexos – Marché public de maîtrise d’œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80)
OJ S 55/2026 19/03/2026

Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal
Servicios

1. Comprador

1.1. Comprador

Denominación oficial: CHU AMIENS PICARDIE, établissement support du GHT Somme Littoral Sud

Correo electrónico: Direction.achats-ght@chu-amiens.fr

Naturaleza jurídica del comprador: Organismo de Derecho público

Actividad del poder adjudicador: Salud

2. Procedimiento

2.1. Procedimiento

Título: Marché public de maîtrise d’œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80)

Descripción: Marché public de maîtrise d’œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80). Il s'agit de la phase 1 "Candidature". La phase 2 "Offres" aura lieu avec les seuls 3 candidats admis à participer à l'issue de la phase 1 "candidature". (Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de poursuivre la procédure si le nombre de candidats admis est inférieur à 3).

Identificador del procedimiento: b026aacf-d7db-4c4d-82df-47e773b5d712

Identificador interno: 25TE0161

Tipo de procedimiento: Negociado con publicación previa de un anuncio de licitación / licitación con negociación

El procedimiento está acelerado: no

Principales características del procedimiento: Il est fait usage d'un marché de maîtrise d'œuvre par le CHU Amiens-Picardie, en tant qu'établissement public de santé, suivant les R. 2171-1 et R.2172-2 ; R.2431-1 à R.2431-8 ; et R.2431-19 à R.2431-23 du Code de la commande publique (C.C.P.). S'agissant d'une opération de réhabilitation, et conformément à l'article R.2172-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre. La procédure de passation retenue est la procédure avec négociation, en application des articles L.2124-3, R.2124-3, R.2142-17, R. 2142-18 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique. Ce choix est justifié par le fait que le présent marché comporte des prestations de conception et que l'opération présente une complexité particulière, liée notamment à la nécessité d'assurer la continuité des services de soins ainsi que le maintien du fonctionnement des flux logistiques du site pendant toute la durée des travaux. Le présent avis concerne la phase 1 « candidatures » de la procédure avec négociation. La procédure avec négociation se déroulera en deux principales phases comme suit : Phase 1 « Candidatures » : Sélection des candidats admis à remettre une offre. Phase 2 « Offres » : Remise des offres initiales par les candidats invités à présenter une offre et négociations éventuelles. La procédure pourra comprendre plusieurs réunions avec les équipes. Ce marché est décomposé en tranches au sens des articles R.2113-4 à R.

2113-6 du C.C.P. Il n'y a pas d'indemnité de dédit en cas de non-affermissement de la tranche optionnelle. La tranche optionnelle, si elle est affermée, le sera dans un délai raisonnable. La présente consultation ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.) obligatoires ni facultatives. Les variantes libres ne sont pas autorisées dans le cadre de cette consultation. Il n'y a aucune variante obligatoire. Dans le cadre de la présente procédure avec négociation portant sur une opération de réhabilitation complexe en site occupé, les candidats admis à présenter une offre devront remettre une proposition comportant une part de rendus graphiques. Le pouvoir adjudicateur n'attend pas la remise d'un projet architectural et technique figé, dont la conception définitive ne pourra intervenir qu'après la réalisation de la mission diagnostic (DIAG), mais une démonstration par l'équipe candidate attestant de sa parfaite compréhension du programme, par les propositions graphiques proposées, les hypothèses techniques retenues et leurs développements, la pertinence opérationnelle envisagée en matière de phasage en site hospitalier. Chaque groupement ayant remis une offre finale complète n'ayant pas été déclarée irrégulière au sens de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique, se verra attribuer, dans les conditions définies par les documents de consultation remis aux candidats sélectionnés, une prime égale à 55 000 € H.T (cinquante-quinze mille euros hors taxe) non révisable et non actualisable. Pour l'attributaire du marché, le montant de la prime perçue vient en déduction du montant total de sa rémunération.

2.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios

Clasificación principal (cpv): 71200000 Servicios de arquitectura y servicios conexos

Clasificación adicional (cpv): 71300000 Servicios de ingeniería, 71240000 Servicios de arquitectura, ingeniería y planificación

2.1.2. Lugar de ejecución

Localidad: Amiens

Subdivisión del país (NUTS): Somme (FRE23)

País: Francia

2.1.4. Información general

Información complementaria: Le marché est conclu pour une durée allant de la réception de la notification du marché par le titulaire jusqu'à l'expiration du délai de GPA des travaux correspondants, ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission interviendra lors de la levée de la dernière réserve. Démarrage du délai global à partir de la notification du marché. Pour la tranche ferme, il est attendu ensuite un délai maximum d'études et de travaux de 33 mois (pouvant se décomposer en 2 mois de diagnostic, 9 mois d'études, 4 mois DCE/ACT et 18 mois de travaux) à compter de la date de notification du marché, hors validation de la maîtrise d'ouvrage. Une période de 12 mois de garantie de parfait d'achèvement suivra la réception. Le délai prévisionnel du marché, tranche ferme, est donc de 45 mois y compris GPA, hors validation de la maîtrise d'ouvrage. Le délai de réalisation de la tranche optionnelle est de 4 mois pour la phase DCE/ACT et de 12 mois de travaux, soit un délai de 16 mois au total à compter de l'ordre de service d'affermissement. La tranche ferme et la tranche optionnelle pourront être réalisées en simultanée, en temps masqué. Ce marché est décomposé en tranches au sens des articles R.2113-4 à R.2113-6 du C.C.P. Il n'y a pas d'indemnité de dédit en cas de non-affermissement de la tranche optionnelle. La tranche optionnelle, si elle est affermée, le sera dans un délai raisonnable. Le présent marché est constitué des éléments suivants : => Mission de base : - DIAG (Diagnostic) - APS (Etudes d'avant-projet sommaire) - APD (Etudes d'avant-projet définitif) -

PRO (Projet) - ACT (Assistance à la passation des contrats de travaux : DCE + Analyse) - VISA (Visa des études d'exécution) - DET (Direction de l'Exécution des Travaux) - AOR (Assistance aux Opérations de Réception) => Missions complémentaires : - SYNTHESE (Synthèse des études d'exécution faites par les opérateurs économiques). - CSSI (Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie) - OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) - DES (Désamiantage) Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

L'opération se déroulera en site hospitalier occupé avec obligation de maintien de l'activité pendant tout le chantier. En cas de groupement, la forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature. Néanmoins, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le mandataire du groupement candidat sera obligatoirement l'entreprise d'architecture. Le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, en application de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique. En effet : - Compte tenu de la spécialisation de certains cotraitants (voire de la mono-activité), et compte tenu de la capacité financière très variable entre les différents cotraitants, il n'est pas souhaité un groupement solidaire ; - Compte tenu de la pluralité des compétences requises au sein de l'équipe, il est souhaité par la maîtrise d'ouvrage d'avoir un mandataire solidaire du groupement conjoint, qui soit responsable de la bonne exécution du marché et de l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre (en particulier pour gérer d'éventuelles défaillances de l'un des cotraitants). Conformément à l'article R.2142-21 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur interdit aux opérateurs de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois : - en qualité de membres de plusieurs groupements. - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Cette obligation d'exclusivité s'applique à tous les cotraitants, à l'exception des compétences « acoustique », « signalétique » et « désamiantage ». Par dérogation, les opérateurs économiques chargés des compétences « acoustique », « signalétique » et « désamiantage » sont autorisés à participer à plusieurs candidatures, en qualité de candidat individuel et/ou de membre d'un ou plusieurs groupements, sous réserve que cette compétence soit clairement identifiée comme telle dans l'ensemble des documents de candidature. Les candidats devront justifier, pour chacune des compétences listées ci-dessous, d'un chiffre d'affaires annuel moyen minimum, apprécié sur les trois derniers exercices disponibles (2023, 2024 et 2025), selon les modalités suivantes : • Pour la compétence « Architecture » : 0,5 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; • Pour la compétence « CVCD/Plomberie » : 0,4 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; • Pour la compétence « CFO-Cfa » : 0,4 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; • Pour la compétence « OPC » : 0,3 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; En cas de candidature en groupement, les capacités économiques et financières sont appréciées distinctement pour chaque cotraitant, au regard de la ou des compétences qu'il assure. Le respect de ces niveaux minimaux est apprécié au regard des informations fournies dans l'annexe 3 au RC – Carnet de présentation des candidatures. Pour les compétences listées ci-après, les candidats devront indiquer, à l'annexe 3 au RC, le chiffre d'affaires annuel moyen global en euros HT ; aucun niveau minimal de chiffre d'affaires n'est toutefois exigé : • Etudes structure, • Fluides médicaux • Coordination SSI • Economie de la construction • Diagnostic (en CVCD, CFO-Cfa, SSI, Structure) • Acoustique, • Signalétique, • BIM, • Désamiantage. Sont admises à présenter un dossier de candidature toute équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre incluant obligatoirement toutes les compétences

nécessaires à la bonne réalisation du projet et couvrant impérativement les spécialités suivantes : • Architecture, • Etudes structure, • Etudes CVCD - plomberie, • Fluides médicaux, • Etudes CFO – Cfa, • Coordination SSI, • Economie de la construction, • Diagnostic (en CVCD, CFO-Cfa, SSI, Structure), • Acoustique, • Signalétique, • BIM, • OPC, • Désamiantage. Le groupement candidat devra réunir l'ensemble des compétences requises, dont obligatoirement celle d'un architecte qui aura la responsabilité de l'établissement du projet architectural, objet de la demande de permis de construire en application de l'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977. En vertu des dispositions de l'article 37 du Code de déontologie des architectes, l'établissement du projet architectural ne peut être sous-traité. En outre, il est demandé aux candidats de produire : - trois références sélectionnées pour les compétences suivantes : o « Architecture », o « Etudes fluides : CVCD – Plomberie », o « Etude fluides : CFO / CFA » o « OPC » ; - une référence sélectionnée pour chacune des autres compétences. Les références présentées devront être de préférence de huit ans au plus. Pour les prestations relevant des compétences « Architecture », « Etudes fluides : CVCD – Plomberie », « Etude fluides : CFO / CFA » et « OPC », les références devront porter sur des opérations de réhabilitation dans le secteur sanitaire (public ou privé), d'une complexité technique équivalente au présent programme. Pour la compétence « Economie de la construction », la référence devra porter sur une opération réalisée dans le secteur sanitaire (public ou privé). Pour les autres compétences, il est attendu des références correspondant à des prestations similaires ou équivalentes à l'opération envisagée, réalisées dans les domaines sanitaire, médico-social, industriel ou tertiaire. Le montant des travaux pour la tranche ferme est estimé à 12 100 000 € HT (valeur mars 2026). Le montant des travaux pour la tranche optionnelle est estimé à 2 700 000 € HT (valeur mars 2026). Total des travaux toutes tranches comprises : 14 800 000 € HT (valeur mars 2026). Les dispositions concernant les cas d'exclusion figurent à l'article 8.07 du RC. Les modalités de remise des plis figurent à l'article XIV du RC. Les conditions d'examen des candidatures figurent à l'article X du RC. Le présent avis concernant la phase 1 "candidature", les critères de jugement des offres sont donc indicatifs à ce stade de la procédure.

Base jurídica:

Directiva 2014/24/UE

2.1.6. Motivos de exclusión

Fuentes de los motivos de exclusión: Documento de contratación

5. Lote

5.1. Lote: LOT-0001

Título: Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80)

Descripción: Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80). Le présent avis concerne la phase 1 "candidatures".

Identificador interno: 25TE0161

5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios

Clasificación principal (cpv): 71200000 Servicios de arquitectura y servicios conexos

Clasificación adicional (cpv): 71300000 Servicios de ingeniería, 71240000 Servicios de arquitectura, ingeniería y planificación

5.1.2. Lugar de ejecución

Localidad: Amiens

Subdivisión del país (NUTS): Somme (FRE23)

País: Francia

Información complementaria: Une visite sera organisée lors de la phase 2 « offres », avec les 3 candidats admis à présenter une offre.

5.1.3. Duración estimada

Duración: 45 Meses

5.1.6. Información general

Participación reservada:

La participación no está reservada.

Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE

La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): sí

5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Documento de contratación

Información sobre la segunda fase de un procedimiento de dos fases:

Número mínimo de candidatos que serán invitados a la segunda fase del procedimiento: 3

Número máximo de candidatos que serán invitados a la segunda fase del procedimiento: 3

El procedimiento se desarrollará en fases sucesivas. En cada fase, pueden eliminarse algunos participantes

El comprador se reserva el derecho de adjudicar el contrato sobre la base de las ofertas iniciales sin necesidad de más negociaciones

5.1.10. Criterios de adjudicación

Descripción del método que debe utilizarse si la ponderación no puede expresarse mediante criterios: Les critères de sélection des candidatures figurent à l'article X du RC et sont : -10 points sur les capacités économiques et financières. -20 points sur les compétences du groupement candidat et ses capacités techniques. -70 points appréciés au regard de la qualité et de l'adéquation au projet des références sélectionnées et argumentées. Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de poursuivre si le nombre de candidat admis est inférieur à 3. Si le nombre de candidats retenus à l'issue de l'examen des candidatures est supérieur à 3, les candidats seront classés à partir des critères présentés ci-dessus et ne seront retenus que les 3 premiers. Les critères d'attribution sont indicatifs à ce stade de la procédure car ils concernent la phase 2 "offres". Ils figurent à l'article XII du RC et sont : -Coût global (toutes tranches confondues) : 30 points. - Qualité fonctionnelle et technique du projet : 40 points. -Méthodologie et moyens mis en œuvre : 25 points

5.1.11. Pliegos de contratación

Dirección de los pliegos de contratación: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Condiciones de la contratación pública

Condiciones de presentación:

Presentación electrónica: Obligatoria

Dirección para la presentación: www.marches-publics.gouv.fr

Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés

Catálogo electrónico: No autorizada

Variantes: No autorizada

Plazo de recepción de solicitudes de participación: 30/04/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Hora de Europa Central, hora de verano de Europa Occidental

Condiciones del contrato:

La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No

Facturación electrónica: Obligatoria

Se utilizarán pedidos electrónicos: sí

Se utilizará el pago electrónico: sí

5.1.15. Técnicas

Acuerdo marco:

Ningún acuerdo marco

Información sobre el sistema dinámico de adquisición:

Ningún sistema dinámico de adquisición

5.1.16. Información adicional, mediación y recurso

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Tribunal Administratif d'Amiens
Información sobre los plazos de revisión: - Référé précontractuel (article L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative) du début de la procédure jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel (article L 511-13 et suivants du Code de justice administrative) à compter de la signature du contrat et au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution. - La signature du contrat intervient dans un délai de 11 jours après notification électronique ou 16 jours après notification papier de la décision du Pouvoir Adjudicateur. - Recours pour excès de pouvoir avec ou sans référé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R. 421-1 et L. 521-1 du Code de justice administrative). - Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télé recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

8. Organizaciones

8.1. ORG-0001

Denominación oficial: CHU AMIENS PICARDIE, établissement support du GHT Somme Littoral Sud

Número de registro: 26800014800125

Dirección postal: 1 ROND-POINT DU PR CHRISTIAN CABROL

Localidad: AMIENS

Código postal: 80000

Subdivisión del país (NUTS): Somme (FRE23)

País: Francia

Correo electrónico: Direction.achats-ght@chu-amiens.fr

Teléfono: 0322088630

Dirección de internet: www.chu-amiens.fr

Perfil de comprador: www.marches-publics.gouv.fr

Funciones de esta organización:

Comprador

8.1. ORG-0002

Denominación oficial: Tribunal Administratif d'Amiens

Número de registro: 17800005500016

Dirección postal: 14 rue Lemerchier BP 14 CS81114

Localidad: Amiens Cedex 1

Código postal: 80011

Subdivisión del país (NUTS): Somme (FRE23)

País: Francia

Correo electrónico: greffe.ta-amiens@juradm.fr

Teléfono: 0322336171

Dirección de internet: <https://amiens.tribunal-administratif.fr>

Funciones de esta organización:

Organización encargada de los procedimientos de recurso

Información del anuncio

Identificador/versión del anuncio: 4e4611e9-43b9-4fa8-9d4a-19a49fa17b9a - 01

Tipo de formulario: Licitación

Tipo de anuncio: Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal

Subtipo de anuncio: 16

Fecha de envío del anuncio: 17/03/2026 14:47:15 (UTC+01:00) Hora de Europa Central, hora de verano de Europa Occidental

Lenguas en las que este anuncio está disponible oficialmente: francés

Número de publicación del anuncio: 191421-2026

Número de la edición del DO S: 55/2026

Fecha de publicación: 19/03/2026